

Juin 2003

Un bulletin de la Table ronde en matière
de ressources humaines du secteur
des services de garde à l'enfance

La main-d'œuvre du secteur des services de garde à l'enfance



Sommaire

Page 2 : La structure du conseil sectoriel • Qu'est-ce qu'un conseil sectoriel? • Appel de mises en candidature

Page 3 : Une étude sur le marché du travail qui vise à faire bouger les choses • Le public fait le lien entre la qualité et des éducatrices qualifiées et bien rémunérées

Page 4 : Surveiller où vont les dollars prévus pour les services de garde • Éducatrices et éducateurs honorés pour leur engagement et leurs compétences

Page 5 : Terre-Neuve et Labrador: Une mesure qui compte • Colombie britannique: Rien, sauf des compressions • Une décision « historique » accorde aux éducatrices en milieu familial le droit à la syndicalisation • Bienvenue Diana !

Page 6 : Un groupe de lauréates • Comment nous joindre

Afin d'éviter d'alourdir inutilement le texte et compte tenu de la majorité féminine dans le milieu des services de garde, nous emploierons le féminin tout au long de cette publication.

Une transition excitante : la Table ronde devient un conseil sectoriel

Ce sera bientôt fait! La Table ronde est à quelques mois à peine de devenir le Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance (CSRHSGE).

Nous avons abattu beaucoup de travail pour jeter les bases de l'organisation. Il a fallu décider du nom que porterait le conseil sectoriel et élaborer sa structure de gouvernance, préciser ses mandats et responsabilités et mettre au point une stratégie de communications en vue de son lancement à l'automne. Ces questions seront inscrites dans notre *Cadre de gestion et de responsabilités fondé sur les résultats*, un nouvel outil de planification exigé pour des activités financées par le gouvernement.

Cette transition vers un conseil sectoriel, dont nous avons fait état dans le bulletin de janvier, est une excellente nouvelle pour toutes celles qui oeuvrent dans le secteur des services de garde.

« Devenir un conseil sectoriel, c'est la reconnaissance de l'importance et de la valeur des travailleuses en services de garde au plan de l'économie et de la société en général », a dit la présidente de la Table ronde, Gyda Chud. « Cela veut dire que nous pourrions nous attaquer plus efficacement aux problèmes du secteur, que nous disposerons d'un plus grand nombre de sources de financement pour nos projets et que nous pourrions faire valoir le lien étroit entre les éducatrices et la qualité des services ».

QUE FERONS-NOUS?

Le conseil sectoriel s'emploiera à trouver les moyens d'assurer que la main-d'œuvre soit qualifiée et capable d'offrir des services éducatifs et de garde à l'enfance de bonne qualité. Le conseil analysera les problèmes pressants en matière de main-d'œuvre et prônera des orientations stratégiques innovatrices pour solutionner les problèmes qui persistent dans le secteur.

« Le facteur le plus important, celui qui influe le plus sur la qualité des services de garde, c'est la main-d'œuvre », a dit Chud. « Les personnes qui travaillent dans le secteur, ce sont surtout des femmes, sont compétentes, créatives, engagées et qualifiées et elles tirent beaucoup de satisfaction de leur travail. N'empêche qu'il faut s'attaquer à certains dossiers pressants en matière de ressources humaines: le respect et la reconnaissance du travail, des salaires et

avantages sociaux équitables, de bonnes conditions de travail et l'accès à de la formation pertinente, adaptée à l'évolution des besoins des familles et des travailleuses ».

La première priorité du conseil sectoriel sera de se pencher sur le sérieux problème du recrutement et de la rétention. Pour fournir des services de garde éducatifs aux jeunes enfants du pays, il faut pouvoir attirer au secteur et y retenir des travailleuses qualifiées.

Le CSRHSGE sera un organisme sans but lucratif et, à l'instar de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, il sera une organisation pancanadienne de services de garde. Cependant le conseil n'aura pas de membres affiliés. Il regroupera autour de la table la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, les principales organisations syndicales représentant les travailleuses en services de garde et des représentantes de diverses parties du secteur pour traiter spécifiquement des questions touchant la main-d'œuvre. Le conseil sectoriel viendra compléter et il prendra appui sur le travail déjà entrepris par les autres organisations de services de garde et par la Table ronde.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ?

Le changement en vue de devenir un conseil sectoriel s'est faite lorsque Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a modifié les conditions et les exigences auxquelles sont assujettis les conseils sectoriels. Les conseils sectoriels n'ont désormais plus à devenir autosuffisants dans un délai de six ans, une condition que ne pouvait satisfaire le secteur des services de garde. De plus, DRHC a accepté de financer, en vertu du cadre de référence des conseils sectoriels, notre proposition visant l'amélioration de nos communications, l'engagement d'une directrice générale et l'élaboration d'outils de planification et d'évaluation. Ces fonds nous seront versés jusqu'en mars 2004.

La structure du conseil sectoriel

Lors d'une réunion de la Table ronde en avril dernier, les membres ont approuvé un nouveau modèle de gouvernance (structure organisationnelle) pour le Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance (CSRHSGE). En voici les grandes lignes.

Le CSRHSGE sera responsable vis-à-vis les travailleuses du secteur des services de garde et rendra compte de la diversité et du caractère unique du secteur.

L'instance dirigeante du conseil sera son conseil d'administration. Il sera composé de 18 à 20 membres :

- **12 administratrices provenant d'organisations**
 - 3 représentantes de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
 - 3 représentantes de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
 - 6 personnes des principales organisations syndicales représentant les travailleuses en services

de garde : 2 du Syndicat canadien de la fonction publique, 2 de la Confédération des syndicats nationaux, 2 du Syndicat national des employées et des employés généraux du secteur public.

• **6 à 8 administratrices non affiliées**, y compris une administratrice nommée d'office pour représenter les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Un **conseil exécutif**, formé de 6 membres, dirigera les travaux du conseil sectoriel durant l'intervalle entre les réunions du conseil d'administration. Les organisations de services de garde, les organisations syndicales et les administratrices non affiliées y seront représentées à égalité. Les postes de direction seront ceux de présidente, vice-présidente et secrétaire-trésorière.

FAÇONS DE TRAVAILLER

L'approche privilégiée par le Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance sera la coopération et la collaboration de façon à soutenir et renforcer les initiatives des partenaires nationaux et des travailleuses du secteur.

Qu'est-ce qu'un conseil sectoriel?

Il existe plus de trente conseils sectoriels au Canada, reliés principalement au secteur industriel. Le secteur des services de garde est le premier secteur social à joindre les rangs des conseils sectoriels, une étape importante dans la reconnaissance de la valeur de sa main-d'œuvre. Les conseils sectoriels regroupent des travailleuses, des employeurs, des syndicats, des enseignantes, le gouvernement et d'autres parties concernées. Des représentantes de ces groupes se réunissent pour analyser la problématique des ressources humaines dans une perspective intersectorielle et pour proposer des stratégies en vue de régler les problèmes auxquels sont confrontés les travailleuses.

Appel de mises en candidature pour occuper un siège au conseil d'administration du CSRHSGE

Le Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) reçoit actuellement des propositions de candidatures pour combler les postes d'administratrices non affiliées (6 à 8) du conseil sectoriel. Les candidates doivent satisfaire à certains des critères suivants :

Publié par :

La Table ronde en matière de ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance
a/s de 323, rue Chapel – 3^e étage,
Ottawa (ON) K1N 7Z2

Textes :

Bozica Costigliola

Distribution :

DocuLink International

Imprimé chez Impart Litho

par des travailleuses et travailleuses syndiquées

Dépôt légal NLC – BNQ 2003
Juin 2003

- Connaissance des enjeux et des pratiques en matière de ressources humaines dans le secteur des services de garde
 - Bonne connaissance de divers modes de garde, par exemple, services de garde offerts en installation (garderie), en milieu familial régis et non régis, au domicile de l'enfant.
 - Faire preuve de leadership et de motivation en vue d'assurer la promotion du secteur des services de garde.
 - Connaissance des questions reliées à l'intégration (inclusion) et à la diversité ethnoculturelle.
 - Bonne connaissance des problématiques rurales et urbaines en matière de services de garde.
- Un comité fera la sélection des per-

sonnes qui siégeront au nouveau conseil d'administration. Ce comité est formé de quatre représentantes d'organisations et de deux représentantes du secteur provenant de la Table ronde.

Les deux représentantes du secteur ne soumettront pas leur candidature pour siéger au conseil d'administration du conseil sectoriel.

Si vous souhaitez soumettre votre candidature pour siéger à titre d'administratrice au CSRHSGE, communiquez avec nous à l'adresse suivante et nous vous enverrons une trousse de mise en candidature.

Table ronde en matière de ressources humaines
323, rue Chapel – 3^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2

• Tél. (613) 239-3100 • Sans frais : 1 (866) 411-6960
• Fax. (613) 239-0533 • Courriel : roundtable@on.aibn.com
Veuillez noter que nous devons recevoir votre candidature au plus tard le vendredi, 12 septembre 2003.

Surveillez la date du lancement

On s'attend à vivre un automne formidable cette année! En effet, c'est alors qu'aura lieu le lancement du Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance. Nous allons en diffuser les détails et les poster dans notre site Internet dès que tout se confirmera. Visitez le site à www.cchrt.ca (en anglais) et www.trsgc.ca (en français)

Une étude sur le marché du travail qui vise à faire bouger les choses

L'étude *La mise à jour des données sur le marché du travail* se déroule actuellement. Les chercheuses sont à recueillir une foule de données importantes qui permettront à la Table ronde de faire des recommandations visant à s'attaquer aux problèmes grandissants de recrutement et de rétention dans le secteur des services de garde à l'enfance.

Cette étude, d'une durée de 15 mois, s'inspire de l'*Étude sur le secteur des services de garde à l'enfance : de la reconnaissance à la rémunération de sa main-d'œuvre*, réalisée en 1998. Le projet mettra à jour les données de l'étude de 1998. Il examinera les répercussions des changements démographiques et des changements de politiques, survenus depuis 1998 sur les questions des ressources humaines du secteur (sa partie réglementée). Il examinera les facteurs qui influent sur le recrutement, la rétention et la reconnaissance dans le secteur, notamment les salaires, les conditions de travail, la santé et la sécurité, les compétences et la valeur sociale accordée à ce type de travail. L'étude est financée par Développement des ressources humaines Canada. La mise à jour des données sur le marché du travail comporte deux par-

ties principales. La première est une analyse de la conjoncture à partir d'une analyse documentaire, d'une analyse de données démographiques et de données sur le marché du travail et de la collecte d'information auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organisations syndicales et des organisations de services de garde. La deuxième partie est une consultation du milieu et de ses partenaires par le biais d'une enquête menée auprès d'étudiantes en services de garde éducatifs à l'enfance, provenant de huit établissements d'études postsecondaires, de groupes de discussions et d'entrevues.

« L'enquête a été faite dans sept des huit établissements pressentis » a expliqué la directrice de la recherche, Jane Beach. « Le taux de réponse est bon et nous sommes très heureuses du fait que beaucoup d'étudiantes aient

accepté que nous communiquions à nouveau éventuellement avec elles pour suivre leur cheminement de carrière. De cette façon, nous recueillerons des données sur ce que les personnes oeuvrant dans le secteur font au chapitre de leur vie professionnelle et personnelle ».

L'ÉVENTAIL DE QUESTIONS ABORDEES

L'enquête aborde tout un éventail de questions, à partir de la langue parlée le plus souvent à la maison, la mesure dans laquelle les étudiantes estiment qu'elles sont bien préparées pour travailler auprès des enfants, ainsi que leurs futurs projets de travail.

Beach a expliqué que cinq thèmes majeurs, reliés aux ressources humaines, étaient ressortis de l'analyse documentaire : des questions reliées à la qualité, à la sécurité et à la stabilité d'emploi, aux attitudes et à la sensibi-

lisation de la population, à l'intégration (inclusion) et à la relation entre services de garde éducatifs et le développement de la petite enfance.

Les chercheuses tiennent actuellement des groupes de discussion avec des éducatrices, des enseignantes de maternelle et de pré maternelle, des organisations syndicales représentant des travailleuses en services de garde, des fonctionnaires, des enseignantes, des chercheuses et d'autres expertes dans le domaine. Les groupes de discussions auront tous lieu d'ici la fin de juin.

« Nous sommes vraiment chanceuses de pouvoir mener ce type de recherche », a dit Sheila Davidson, la présidente du comité de la Table ronde qui oriente les travaux de l'étude. « Nous allons nous en servir pour changer des choses au chapitre des ressources humaines et améliorer le sort des personnes qui travaillent dans le domaine ».

Le public fait le lien entre la qualité et des éducatrices qualifiées et bien rémunérées

Un sondage réalisé récemment à l'échelle du Canada, indique que les Canadiennes et les Canadiens veulent un système de services de garde à l'enfance subventionné par l'État et dont les éducatrices sont qualifiées et rémunérées de façon satisfaisante.

Le sondage *Perceptions en matière de services de garde de qualité* a été réalisé pour le compte de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Il indique que :

- 90 % de la population canadienne veut un programme national de services de garde, lequel permettrait à tous les enfants d'avoir accès à des services de garde à l'enfance de qualité.
- 86 % estiment « qu'il est possible pour le Canada de se doter d'un système de services de garde subventionnés par l'État qui permette à tous les enfants d'avoir accès à des services de qualité ».

Le sondage démontre que la population croit que les services de garde à l'enfance de bonne qualité sont une condition essentielle au développement et à l'épanouissement des enfants. Les résultats indiquent également que la population établit un lien entre la qualité des services de garde et le fait que les éducatrices soient qualifiées et bien rémunérées :

- 88% sont en faveur de l'augmentation des salaires versés aux éducatrices.
- 79 % croient qu'une éducatrice mieux formée dispense de meilleurs soins.
- 94 % croient que les six premières années de la vie des enfants sont les plus importantes au chapitre du développement de leur cerveau.
- 88 % estiment que le développement des enfants est perturbé s'ils fréquentent des services de

garde de mauvaise qualité et ce, sans égard à leur milieu familial.

Les résultats mettent en lumière un changement positif dans la perception de la population à l'égard des services de garde. Les deux tiers des personnes interrogées estiment que les services de garde favorisent le développement des enfants tandis que seulement 17 % n'y voient qu'une forme de « gardiennage ».

Le sondage a été réalisé par le groupe Millward Brown Goldfarb, du 27 novembre 2002 au 12 décembre 2002, auprès d'un échantillon de 1200 personnes, choisies au hasard et représentatives de la population canadienne en général. La marge d'erreur est de plus ou moins 2,9 %, 19 fois sur 20.

La documentation et tous les résultats de ce sondage seront bientôt offerts dans les sites Internets de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) et de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Rendez-vous à : www.childcareadvocacy.ca et à www.cccf-fcsge.ca

Surveiller où vont les dollars prévus pour les services de garde

Message aux provinces et aux territoires : le secteur des services de garde surveille ce que vous ferez dans la foulée de l'entente intergouvernementale sur les services de garde à l'enfance.

En mars, les provinces et les territoires ont signé une entente-cadre multilatérale sur l'éducation de la petite enfance et les services de garde. Les gouvernements se sont engagés à affecter l'allocation pour les services de garde, annoncée dans le budget fédéral de février, à des services éducatifs et de garde à l'enfance réglementés et destinés aux enfants de moins de six ans. Le budget prévoit 900MS sur cinq ans, dont seulement 25MS la première année et 75MS la deuxième.

Certaines dispositions de l'entente auront des répercussions sur la main-d'œuvre des services de garde :

- L'argent pourra servir à diverses fins, notamment aux budgets d'immobilisation et de fonctionnement, aux subventions pour frais de garde, à la bonification salariale, à la formation, au développement professionnel et au soutien, à l'assurance de qualité, à l'information aux parents et à un service de référence vers des services de garde.
- L'entente précise également que l'accessibilité des services, leur abordabilité, la qualité, le fait que les services soient intégrés (inclusion) et la possibilité de choix pour les parents sont des caractéristiques d'une approche efficace en matière de services de garde. Elle donne des exemples d'initiatives qui améliorent la qualité des services éducatifs et de garde à l'enfance : l'amélioration des programmes de formation et de soutien, la diminution des ratios enfants/adulte et de la taille des groupes, une meilleure rémunération, l'appui au recrutement et à la rétention, un environnement physique mieux aménagé, le resserrement des normes de santé et de sécurité et un environnement éducatif plus stimulant.

« Cette entente démontre qu'en quelque part les gens comprennent l'importance d'avoir du personnel qualifié dans le secteur des services de garde et qu'il faut verser des salaires décents », a dit la présidente de la Table ronde, Gyda Chud. « Mais on doit reconnaître que c'est une avancée bien modeste, pour ne pas dire décevante, en termes de ce dont on a véritablement besoin pour soutenir adéquatement la main-d'œuvre du secteur ».

Chud a mentionné que l'obligation de déposer un rapport annuel faisait partie de l'entente. Le secteur doit s'assurer que les investissements vont bien aux endroits identifiés et, notamment, dans ceux qui viennent en aide aux travailleuses du secteur.

LES ACTIONS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES EN VERTU DE L'ENTENTE

Dans le cadre du processus de surveillance, il est essentiel de suivre les annonces des provinces à propos de leurs dépenses en matière de services de garde; elles auront des répercussions directes sur les ressources humaines dans le secteur. Déjà, quelques provinces ont affirmé qu'elles investiraient davantage dans leurs services de garde :

- Le gouvernement de la **Saskatchewan** a annoncé un montant de 1,8 MS pour développer des places en services de garde réglementés; 1 MS pour accroître les subventions pour frais de garde de 20 \$ en moyenne par mois par enfant; et 200 000 \$ pour les salaires et les besoins en matière de ressources humaines des garderies détentrices de permis. L'allocation de 3MS se répartit ainsi : 2,2 MS provenant du gouvernement provincial et 800 000 \$ du gouvernement fédéral.
- Dans le budget déposé au mois d'avril par le gouvernement du **Manitoba**, on annonçait 6MS de plus pour les subventions de fonctionnement aux garderies, aux services de garde en milieu familial et aux jardins d'enfants afin de leur permettre de bonifier les salaires et les revenus des travailleuses. Ce 6 MS représente une hausse de 8,6 pour cent du budget des services de garde par rapport au budget de l'an passé. Ces sommes appuieront le plan quinquennal mis en oeuvre par le gouvernement pour soutenir le secteur. Depuis 2000, le financement versé aux services de garde a augmenté d'environ 41 pour cent pour atteindre près de 76 MS.
- Les garderies et les services de garde en milieu familial du **Yukon** recevront du gouvernement 230 000 \$ à titre de fonds d'urgence. La moitié servira à des subventions directes de fonctionnement, attribuées en fonction du nombre de places prêtes à accueillir des enfants. Il s'agit de places pour lesquelles le personnel est embauché qu'elles soient comblées ou non. L'autre moitié de l'argent sera versé aux éducatrices pour améliorer leur rémunération.

Les groupes qui militent en faveur des services de garde dans ces provinces et ce territoire se réjouissent dans l'ensemble, mais ils précisent que ces montants sont bien en deçà de ce qu'il faudrait pour répondre aux attentes et aux besoins du secteur.

Éducatrices et éducateurs honorés pour leur engagement et leurs compétences

Trente et un éducatrices et éducateurs en services de garde se sont vu attribuer, en mai dernier, le Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance. Ce nouveau prix souligne la contribution exceptionnelle d'éducateurs et d'éducatrices en services de garde dont la conscience professionnelle et la compétence insufflent aux enfants le désir et le plaisir d'apprendre et les aident à se préparer à la vie.

Ce prix est une extension du Prix du Premier ministre pour l'excellence en enseignement. Il est assorti de certificats d'excellence de 5000 \$ et de certificats de réussite de 1 000 \$. La procédure de mise en nomination pour les prix 2003-2004 sera rendue publique à l'automne (pour de plus amples renseignements : <http://pma-ppm.ic.gc.ca>).

Félicitations à ces éducatrices et éducateurs exceptionnels:

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Tracy Doyle, Tignish

QUÉBEC

Denis Archambault et **Marie-Josée Portelance**, Masson-Angers; **Geneviève Provençal**, Drummondville; **Sylvie Michaud**, NeufChâtel

ONTARIO

Pamela Blanchfield, Niagara Falls; **Valerie Charlie** et **Keith McCrady**, Thunder Bay; **Janet MacDougall**, Toronto; **Vi Matheson**, Oakville; **Jamie Lee Millen**, Hamilton; **Sonia Tavares**, Mississauga; **Andrea Zadow**, Ottawa

MANITOBA

Tammy Gingras, **Donna Huyber** et **Rosemarie Klein**, Langruth

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Elizabeth Reid, Vancouver; **Anise Abdulla**, Coquitlam; **Parin Almidhamed**, Burnaby; **Glenice Barber**, Sidney; **Genevieve Boden**, Duncan; **Lesley Henderson**, Comox; **Valerie Lavallie**, Coquitlam; **Al Lawrence**, Duncan; **Leanna Logan**, Vancouver; **MaryLou Sharpe**, Nanaimo; **Rosalind Turcotte**, Victoria

YUKON

Elizabeth Kaye, Old Crow; **Jasbir Randhawa**, Whitehorse

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Rhonda Latimer et **Norma Shaw**, Hay River

Prime à l'éducation à Terre-Neuve et Labrador

Une mesure qui compte

Il semblerait que le supplément versé aux éducatrices en petite enfance certifiées de Terre-Neuve et Labrador donne des résultats positifs au chapitre de la rétention du personnel.

Quoique qu'un rapport d'évaluation indique qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions, « le groupe de recherche a trouvé que le supplément incite les personnes à dire qu'elles vont rester dans le domaine », explique Joanne Morris, membre de la Table ronde et enseignante au département d'éducation à la petite enfance du *College of the North Atlantic*. Le supplément qui existe depuis deux ans, est versé à chaque année aux éducatrices en petite enfance certifiées qui possèdent des qualifications en services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) supérieures aux exigences de la réglementation et qui travaillent dans des garderies détentrices de permis.

Morris souligne que le secteur réclame actuellement une hausse de ce supplément. Le gouvernement pourrait puiser à même les dollars que le fédéral lui versera. Une éducatrice en petite enfance, détentriche d'un diplôme collégial de deux ans en SÉGE, recevra un supplément de 4 160 \$ lorsque le financement aura atteint

son rythme de croisière, dans trois ans; celles qui ont un certificat d'un an en SÉGE recevront 2 080 \$.

Cette prime à l'éducation est une mesure parmi plusieurs autres visant l'amélioration de la situation des travailleuses en services de garde de Terre-Neuve et Labrador. À titre d'exemple, durant l'année scolaire 2002-2003, des subventions ont été accordées à quelque 50 étudiantes inscrites au programme du diplôme en SÉGE.

De plus, il y a quatre ans, le gouvernement a adopté une mesure obligeant toutes les éducatrices en petite enfance et les responsables de services de garde en milieu familial régies à devenir certifiées avant le 1^{er} juin 2003. Mais « des centaines de personnes n'ont pas pu se plier à cet échéancier », a dit Morris. « Le délai de quatre ans est trop court et le taux de roulement encore trop élevé. Il y a beaucoup de nouvelles venues qui arrivent régulièrement dans le domaine de sorte qu'on ne peut pas les certifier toutes ». Morris a expliqué que le milieu faisait des pressions pour que le gouvernement accorde un délai plus long.

Colombie britannique Rien, sauf des compressions

Dans la foulée de compressions de l'ordre de 50 M\$ sur trois ans dans le secteur des services de garde, le gouvernement s'emploie actuellement à ramener les salaires de beaucoup de travailleuses en services de garde à leurs niveaux de 1998. Ces compressions auront des conséquences négatives pour les travailleuses, les enfants et leurs familles. Déjà, on constate que des services de garde ont dû fermer leurs portes et que 10 000 familles se sont fait couper, en entier ou en partie, leurs subventions pour frais de garde. Enfin, un nombre accru d'enfants sont gardés dans des milieux de garde non régis ou sont laissés seuls à la maison, le matin avant leur départ pour l'école et à leur retour en fin de journée. Un dépliant, publié en mai dernier, par la *Coalition of Child Care Advocates of BC* a résumé ainsi la situation : « Le mois des services de garde : rien à célébrer! »

Québec : une décision « historique »

Le Tribunal du travail du Québec a accordé aux éducatrices en milieu familial le droit à la syndicalisation et à la négociation de leurs conditions de travail. Il s'agit d'une décision aux ramifications importantes pour l'ensemble du secteur des services de garde.

La décision rendue précise que puisque que tous les aspects du travail des éducatrices en milieu familial sont sous l'autorité des centres de la petite enfance (CPE), celles-ci ne peuvent être considérées comme des travailleuses autonomes ni être exclues des lois du travail.

Dans sa décision, l'honorable juge Suzanne Hardman estime que les responsables de services de garde en milieu familial de deux CPE La Rose des vents et La Ribouldingue reçoivent un revenu fixe (fondé sur le tarif de cinq dollars par jour versé par les parents pour une place en service de garde au Québec et sur la contribution par enfant versé par les CPE) de sorte qu'elles sont salariées au sens de la loi. Il y a 10 000 éducatrices en milieu familial au Québec.

Plus de 40 pour cent des places à cinq dollars par jour dans les CPE du Québec sont en milieu familial. Contrairement à leurs homologues qui travaillent en installation (garderie), les éducatrices en milieu familial n'ont pas d'avantages sociaux ni de vacances payées. Elles ne peuvent pas s'absenter de leur travail à moins d'une situation d'urgence. Elles travaillent dix heures par jour, cinq jours par semaine, et n'ont pas droit aux prestations d'assurance-emploi, à une indemnité d'accident du travail ni aux congés de ma-

ternité.

La syndicalisation est une des stratégies mises de l'avant dans l'étude sectorielle *Le secteur de la garde à l'enfance : de la reconnaissance à la rémunération de sa main-d'œuvre* en vue d'améliorer la rémunération et les conditions de travail des responsables de services de garde en milieu familial.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN), le syndicat représentant une majorité de travailleuses en services de garde au Québec, s'est réjoui de cette décision « historique » qui accorde aux éducatrices en milieu familial « le droit d'améliorer leurs piètres conditions de travail ». La CSN et la Centrale des syndicats du Québec ont déposé en tout soixante-huit demandes d'accréditation syndicale au nom de responsables de services de garde en milieu familial de divers coins du Québec.

Les employeurs et le gouvernement ont jusqu'au début du mois de juin pour en appeler de la décision du juge.

Bienvenue Diana !

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'arrivée de **Diana Carter**, la toute première directrice générale de la Table ronde.

Diana est entrée en fonction à titre de directrice générale à la mi-février. Elle saura faire profiter la Table ronde de sa vaste expérience à titre de cadre supérieure et de gestionnaire de programmes gouvernementaux et communautaires de services à l'enfance.

Diana a occupé le poste de directrice générale des Grandes sœurs de la région Ottawa-Carleton pendant 16 ans. Elle était en poste lorsque l'organisation des Grandes sœurs a fu-

sionnée à celle des Grands frères. Elle a donc une solide expérience en terme de développement organisationnel et de modèles de gouvernance. Son expertise sera précieuse dans le contexte de notre transition vers un conseil sectoriel.

Depuis son arrivée, Diana a plongé dans les divers dossiers portant sur les services de garde et les ressources humaines en plus de voir au suivi quotidien de nos nombreuses activités et de nos projets en cette période cruciale de transformation organisationnelle. La peinture n'est pas facile à chausser, mais de toute évidence, Diana est prête à relever le défi.

Comment nous joindre

Pour obtenir un exemplaire de notre plan d'action ou pour nous faire part de vos commentaires à propos de n'importe lequel des projets présentés dans ce bulletin ou pour toute question reliée à notre travail, communiquez avec nous :

Table ronde en matière de ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance

323, rue Chapel – 3e étage, Ottawa (ON) K1N 7Z2

Téléphone : (613) 239-3100

Sans frais : 1 866 411-6960

Télécopieur : (613) 239-0533

Courriel : roundtable@on.aibn.com

MÉMBRES DE LA TABLE RONDE

Gyda Chud, présidente de la Table ronde

Coordonnatrice, SÉGE

Vancouver Community College

Téléphone : (604) 443-8416

Courriel : gchud@vcc.bc.ca

Ou : bishopro@shaw.ca

Ron Blatz

Directeur général

Discovery Children's Centre

Téléphone : (204) 889-2689

Courriel : rblatz@discoveryc.c.ca

Représentant des services de garde en milieu scolaire

Sheila Davidson

Directrice générale

SFU Child Care Society

Téléphone : (604) 291-3226

Courriel : davidson@sfu.ca

Représentante des employeurs

Kathleen Flanagan-Rochon

Directrice du secrétariat à l'Enfance de l'Î.-P.-É.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Téléphone : (902) 368-6517

Courriel : kaflanagan-rochon@ihis.org

Représentante des directeurs et directrices responsables des services de garde pour les provinces et territoires

Sandra Griffin

Directrice générale

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

Téléphone : (613) 729-5289, poste 229

Courriel : sgriffin@cccf-fcsge.ca

Représentante de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

Jamie Kass

Coordonnatrice des services de garde d'enfants du STTP

Téléphone : (613) 236-7230, poste 7913

Courriel : jkass@cupw-sttp.org

Représentante du Congrès du travail du Canada

Raymonde Leblanc

Conseillère syndicale

Confédération des syndicats nationaux

Téléphone : (514) 529-4976

Courriel : raymonde.leblanc@csn.qc.ca

Représentante de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Francine Lessard

Directrice générale

Association québécoise des centres de la petite enfance

Phone: (418) 659-4440

E-mail: francine.lessard@aqcpe.com

Représentante des services de garde en milieu familial réglementés

Debra Mayer

Consultante en services de garde

Téléphone (204) 489-6897

Courriel : debramayer@shaw.ca

Représentante de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Joanne Morris

Département de SÉGE

Collège Atlantic North

Téléphone : (709) 758-7543

Courriel : joanne.morris@northatlantic.nf.ca

Représentante du milieu de l'enseignement et de la formation professionnelle

Noreen Murphy

Directrice générale

Churchill Park Family Care Society

Téléphone : (403) 266-4656

Courriel : nemurphy@telusplanet.net

Représentante des services de garde au domicile de l'enfant

Carol Oberg

Inspecteur de services de garde, gouvernement du Yukon

Téléphone : (867) 667-5091

Courriel : carol.oberg@gov.yk.ca

Représentante de la main-d'œuvre connexe au secteur

Dixie Lee van Raalte

Consultante en services de garde

Téléphone : (506) 472-4513

Courriel : mmmccc@nb.sympatico.ca

Représentante des services de garde en installation (garderie)

PERSONNEL

Diana Carter

Directrice général

Téléphone : (613) 239-0572

Sans frais: 1-866-411-6960

Courriel: roundtable.ed@on.aibn.com

Judy Woodard

Coordonnatrice de la Table Ronde

Téléphone (613) 239-3100

Sans frais 1 (866) 411-6960

Courriel : roundtable@on.aibn.com

Un groupe de lauréates

Dans notre bulletin de janvier, nous soulignons que Sandra Griffin, représentante de la Fédération canadienne de services de garde à l'enfance à la Table ronde, s'était vue attribuer la médaille *Golden Jubilee Medal of Queen Elizabeth II*. D'autres membres actuels et anciens de la Table ronde ont également reçu cet honneur. C'est avec plaisir que nous vous les présentons :

- **Gyda Chud**, coordonnatrice du département d'éducation à la petite enfance au Vancouver Community College et présidente de la Table ronde
 - **Debra Mayer**, consultante en services de garde et représentante à la Table ronde de l'ACPSGE
 - **Joanne Morris**, du département d'éducation à la petite enfance au College of the North Atlantic à St. Jean, Terre-Neuve, et représentante du milieu de la formation et de l'éducation à la Table ronde
 - **Maryann Bird**, directrice générale de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et ancien membre de la Table ronde représentant l'ACPSGE
 - **Gillian Doherty**, chercheure et ancien membre de la Table ronde représentant le milieu de la recherche
 - **Lee Dunster**, directrice du projet de Formation en garde familiale et ancien membre de la Table ronde représentant les services de garde en milieu familial non régis.
- La médaille **Golden Jubilee Medal of Queen Elizabeth II** souligne l'apport significatif de Canadiens et de Canadiennes au mieux-être de leurs concitoyens et concitoyennes, de leur communauté ou du Canada.